

# APPLICATION TRANSACTION 406 ET PRS AUX OUBLIETTES

LA DIRECTION GÉNÉRALE A LANCÉ LE DÉPLOIEMENT À L'ÉCHELLE NATIONALE DE SA NOUVELLE APPLICATION TRANSACTION, RELÉGUANT AUX OUBLIETTES LES VIEUX FORMULAIRES 406 ET PRS PAPIER.

Le 18 novembre, quelques jours avant l'arrivée du Beaujolais nouveau, la Direction Générale a lancé le déploiement à l'échelle nationale de sa nouvelle application TRANSACTION, reléguant aux oubliettes les vieux formulaires 406 et PRS papier.

**Si l'idée est louable, la CFDT Douane réclame d'ailleurs cet outil depuis des lustres, pas sûr que cette version promette l'ivresse aux services utilisateurs !**

En effet cette version laisse malheureusement planer bien des doutes quant à son efficacité et à son adaptation aux besoins des services utilisateurs.

Une fois encore, la DG, a choisi la précipitation, avec une expérimentation réduite à une dizaine de jours seulement, immédiatement suivie de son déploiement sans analyse des retours terrain.

Et justement des retours et des questionnements il y en a une palanquée !

## UNE MISE EN ŒUVRE PROBLÉMATIQUE

Le principe de cette application est simple en théorie : l'agent habilité à transiger saisit les données du procès-verbal simplifié et de la transaction directement sur un smartphone, alimentant automatiquement les applicatifs tels que le SIL (génération d'une fiche FCR) ou OGAM (gestion des marchandises saisies)

La transaction est ensuite signée électroniquement par l'agent et la personne contrôlée, cette dernière devant accepter la procédure dématérialisée et recevant une copie par mail.

## PREMIER PROBLÈME LA SIGNATURE UNIQUE.

Un seul agent signe la transaction, fait assumé par la DG qui indique dans la FAQ envoyée aux services que : « *la force probante est suffisamment solide pour les transactions réalisées sur TRANSACTION* ».

**Belle formule censée rassurer les agents, qui tiendra certainement... jusqu'à la première contestation ou mise en cause d'un collègue.**

## DEUXIÈME PROBLÈME LA GESTION DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun procès-verbal simplifié (PVC) avant la rédaction de la PRS n'est prévu dans l'application, contraignant les agents à jongler entre papier et numérique.

**Une incohérence inacceptable ! Encore une logique particulièrement particulière...**

## DES LIMITES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES

N'oublions pas en effet que les 406 et les PRS comportent une partie relative à la constatation, le PV proprement dit. Même si l'exposé des faits est sommaire, il contient notamment les circonstances et les pouvoirs de contrôle et il y a une grande différence entre un PV signé par un seul agent qui vaut jusqu'à preuve contraire et un PV signé par 2 au moins qui vaut jusqu'à inscription de faux.

Aujourd'hui, un PV signé par un seul agent n'a pas la même valeur qu'un PV co-signé, qui fait foi jusqu'à inscription de faux.

**Cette lacune juridique est une épée de Damoclès pour les agents.**

APPLICATION  
TRANSACTION,  
NOVEMBRE 2024



On a vu dans des affaires judiciaires mettant en cause nos collègues ou des fonctionnaires de Police ou Gendarmerie, lorsque la situation est parole contre parole, le juge ne va pas toujours dans le sens de l'agent de l'État.

Que faire si la personne contrôlée remet en cause la sincérité des faits relevés par les agents, par exemple qu'on lui a pris des marchandises qui ne figurent pas sur le PV ou que le contrôle s'est mal passé ? Pourquoi tout simplement ne pas prévoir la signature électronique de plusieurs agents ?

Par ailleurs, concernant justement la signature électronique on nous parle en termes très techniques de double authentification et visiblement tous les SMARTPHONES ne sont pas compatibles avec ce système (une liste de téléphones est donnée).

Comment faire pour les services dotés de téléphone plus anciens ne supportant pas l'application ou la double authentification ?

Le correctif évoqué dans la FAQ sera-t-il suffisant pour la plupart des modèles ? Et que dire des agents de nos services Viticulture et CI qui ne disposent même pas d'un portable professionnel ? Les TSI seront-ils mis une nouvelle fois sur la brèche pour faire la tournée des bureaux et brigades ?

Outre ces aspects juridiques et techniques non négligeables, l'application prévoit des fonctionnalités très utiles mais demeure relativement complexe. En témoigne un guide de prise en main incompréhensible, un casse-tête à lui tout seul !

Si vous faites le choix de l'imprimer, faisant fi de la dématérialisation et de Bercy Vert, vous n'y verrez certainement rien, tant les copies d'écran de téléphone sont petites et les instructions semblables à des caractères cunéiformes.

Dans le cas contraire échauffez-vous bien la nuque, car vous allez devoir vous contorsionner pour lire à l'envers cette notice technique illisible présentée sous un format livret.

Et le SAV dans tout ça ? Les collègues en difficulté pourront faire une demande OLGA et on comprend rapidement que la charge de travail de la diffusion et du dépannage de l'appli va reposer une fois de plus sur les TSI.



## UN DÉPLOIEMENT PRÉCIPITÉ À REVOIR

TRANSACTION s'inscrit dans le programme TELEMAR (Terminal Électronique Léger Embarqué en Mobilité pour l'Appui au Contrôle). Mais rappelons que dans la mythologie grecque, Télémaque était le fils d'Ulysse, un homme réputé pour sa sagesse et sa réflexion.

Le Directeur Général ferait bien de s'en inspirer avant de lancer, dans l'urgence, de nouveaux applicatifs sans concertation (FS obligatoire,...) ni préparation suffisante.

## LA CFDT DOUANE RESTERA VIGILANTE FACE AUX IMPACTS DE CE DÉPLOIEMENT PRÉCIPITÉ SUR LES AGENTS ET LES SERVICES. NOUS CONTINUERONS À DÉFENDRE UN OUTILLAGE MODERNE, MAIS SURTOUT ADAPTÉ ET SÉCURISÉ POUR TOUS.

### LES REVENDICATIONS DE LA CFDT DOUANE

Face à ces dysfonctionnements, la CFDT Douane exige des mesures immédiates pour sécuriser et améliorer l'utilisation de TRANSACTION :

#### 1. Des formations adaptées.

La généralisation des webinaires de présentation, à destination de tous les agents, est indispensable. La charge de la formation ne doit pas reposer sur les services FP locaux déjà accaparés par le déploiement de DELTA IE. Nous demandons également l'ouverture d'un accès à l'application en mode formation.

#### 2. Un remplacement des équipements obsolètes.

Les smartphones incompatibles doivent être remplacés sans délai, ou des correctifs fiables doivent être déployés pour éviter tout ralentissement ou bug.

#### 3. Une sécurisation juridique.

La signature électronique d'un seul agent est insuffisante. Il est impératif d'intégrer la signature de deux agents pour garantir la solidité juridique des transactions.

#### 4. Des fonctionnalités supplémentaires.

L'ajout des Décisions d'Habilitations Individuelles (DAI) et des seuils transactionnels propres à chaque direction, avec des systèmes de contrôle automatisés, permettrait de prévenir les erreurs.

5. Une égalité de traitement des agents par une dotation systématique d'un téléphone professionnel pour tous les agents CO-CI-VITI